Séance du Conseil Communal du 28/01/2019

Présents: PIEDBOEUF Benoît, Bourgmestre-Président
MICHEL Isabelle, DESTREE Benjamin, BAUDLET Cédric, Echevins
MARECHAL François, LOUETTE Anthony, LEQUEUX Guy, DENIS Timothé, MATHIEU Christelle, ORBAN Martine, FLAMION José, ORBAN Patrice, MAURICE Jean, ~~STIERNON Louis~~, BOELEN Yannick, Conseillers
SIMON Martine, Directrice Générale

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé

EN SÉANCE PUBLIQUE

1. NOTE DE POLITIQUE GENERALE

Vu le CDLD, en particulier l'article L1123-27, prévoyant que le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière;

Le Conseil Communal,
PREND CONNAISSANCE de la note de politique générale présentée par le Collège communal pour la mandature 2018-2024:
Après avoir travaillé dix ans aux côtés de René Henrot puis écrit les notes de politiques générales de 2001, 2007 et 2013, après avoir réalisé avec mes collègues et les équipes plus de 95% des projets annoncés et en avoir ajouté abondamment, je suis heureux au nom de mon groupe de présenter la suite comme l'électeur nous en a confié le mandat.
Notre déclaration de politique générale s'enracine dans le passé et s'ouvre sur un futur précis de développement de services pour nos citoyens. Tintigny est une commune en pointe dans plusieurs domaines, nous voulons conforter cette position en étroite relation avec nos partenaires, nos voisins et dans la ligne du développement social, économique, culturel et rural de la Gaume, dans un esprit d'innovation, de transition énergétique et de transition numérique.
Dans un contexte de début de législature, particulièrement difficile, de privation de recettes et de restriction de libre circulation forestière, nous devons situer les projets dans un cadre prudent, même s'il est ambitieux. Le cataclysme économique et social créé par certaines dérives cynégétiques, commande plus que jamais de poursuivre notre rigueur de gestion et d'optimisation des ressources et des charges. A cet égard le renforcement des outils de gestion énergétique est une priorité absolue, l'essentiel de nos marges de manœuvre se situant dans cette partie de notre budget.
Dans le domaine des soins de santé et de l'assistance sociale générale nous réaliserons l'achèvement du pôle santé dont nous avons construit les bases. Achèvement de la maison des « médecins de village », assistance au poste médical de garde, développement de la maison d'accueil de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et accompagnement de la mise en œuvre de la maison de repos et probablement de soins, à Bellefontaine (la demande de permis devrait être déposée fin février). En outre, nous resterons attentifs à toutes les opportunités actuelles et futures de développer ces services de soins à notre population. Dans cette ligne, nous poursuivrons notre assistance à la personne âgée tant à domicile que dans le développement d'infrastructures d'accueil en saisissant toutes les possibilités de financements propres ou dans le cadre du développement rural. Nous maintiendrons seuls ou avec des partenaires le service de transports sociaux. Nous développerons dans la continuité une politique de logements accessibles à tous, poursuivrons notre travail de mise à l'emploi des personnes en difficultés ou en état d'exclusion du chômage, nous poursuivrons l'attention à la lutte contre la pauvreté et le recours à une série de services sociaux tant en direction de l'enfance, de la jeunesse qu'en direction des personnes socialement ou moralement en difficulté.
Dans le domaine du développement économique, agricole, de circuits courts et de commerce de proximité : nous assurerons le déploiement de la nouvelle zone d'activité en partenariat étroit avec les services de notre intercommunale et répondrons, par une assistance précise et efficace, aux demandes d'installation sur notre territoire. Nous poursuivrons le développement de l'accès aux terres pour les professionnels de l'agriculture, de l'horticulture, du maraîchage et participerons activement à la remise dans leur état initial, de parcelles agricoles boisées, illégalement ou par abandon. Nous développerons l'axe du télétravail et de partage d'espace de travail, de développement de l'emploi local décentralisé avec nos partenaires habituels. Nous soutiendrons aussi toutes les alternatives citoyennes intéressantes dans le domaine de la transition de société. De même nous continuerons l'accompagnement du pôle d'économie sociale et solidaire, et veillerons à en renforcer le rayonnement. En complément, en partenariat avec nos voisins d'Etalle et Habay, nous avons l'ambition de renforcer le maillage et le déploiement économique de notre canton, notamment via une agence de développement local commune et un partage des outils de gestion.
Dans le domaine du développement touristique et du pôle "Mémoire" : nous suivrons de très près tout le processus

d'installation et d'accueil de l'espace mémoriel, en renforçant nos relations avec nos partenaires provinciaux, mais aussi français des troupes de marines et de la Somme, voire même allemands. Le développement de l'outil que constitue le Château de Rossignol en tant que pôle de développement multisectoriel est une évidence. Dans la ligne des ambitions croisées d'histoire, nature et culture, le déploiement de notre réseau de voies lentes et de parcours forestiers sera au centre des actions, de même qu'une ouverture vers le logement insolite et vers les sentiers thématiques. L'articulation avec nos outils culturels nombreux et variés sera renforcée par une concertation permanente et la poursuite des synergies.

En matière de pratique du sport et d'accès aux sports : Nous développerons les infrastructures et poursuivrons notre soutien aux clubs sportifs et initiatives citoyennes en matière de sport avec l'ambition claire de professionnaliser cet encadrement afin d'étendre le nombre d'opportunités, mais aussi de structurer, au niveau de la commune, la répartition des activités, en en reprenant si nécessaire la gestion, aux côtés des bénévoles dévoués. La bonne affectation des moyens à l'échelle d'un territoire comme le nôtre, suppose une organisation à l'échelle de toute la commune, avec une mise en place intelligente de la mobilité notamment par voies lentes et sécurisées.

L'enseignement, la petite enfance et la jeunesse seront toujours au centre de nos attentions. Le niveau de nos écoles, de notre encadrement et de la diversification d'activités scolaires et extrascolaires sera maintenu voir renforcé en matière d'apprentissage des langues dans la mesure du possible financier. L'éveil musical et technologique, l'assistance dans l'apprentissage, au besoin avec le soutien des initiatives privées sera poursuivi. L'interaction avec les outils culturels, historiques, sportifs sera également renforcé afin de profiter des atouts de notre territoire. Le suivi et l'encadrement des associations de jeunes sera stimulé. Le déploiement du concept de la « smart city » apportera à cet égard, une diversification des canaux de contacts et d'interaction, tant avec cette population précise qu'avec tous les habitants.

En matière de développement rural et de la qualité de vie : La mise en place de notre second plan de développement rural, la réactivation du plan de conservation de la nature, du plan maïa, le déploiement du plan de mobilité seront des axes forts de notre interaction avec les citoyens. Avec une priorité très claire de passer le relais cette fois aux petites entités, tout en conservant la vision du maillage du territoire à différents niveaux et notamment en matière de mobilité, de patrimoine et de sécurité routière.

En ce qui concerne les dossiers en cours, indépendamment de ceux qui émergeront du plan de développement rural, et qui seront achevés durant la législature, il y a lieu de retenir les dossiers suivants :

Finalisation de l'espace d'accueil d'habitats légers et achèvement des logements sociaux passifs aux abords de la halle de Han, avec réalisation concomitante ou préalable d'espace de parkings supplémentaires. Réalisation de la place du champ de foire à Tintigny avec la réinstallation de la fontaine aux Lions, d'une liaison vers la maison communale en excédent de voirie et en venelle à l'arrière, avec aménagement de parkings complémentaires ou de remplacement. Transformation en bibliothèque du presbytère de Bellefontaine, achèvement de l'extension de l'école de Bellefontaine et rénovation de la salle de sports. Réalisation de la venelle de liaison des villages de Bellefontaine et Tintigny en passant par Habchimont et puis liaison de cette venelle avec le village de St-Vincent. Réalisation des plaines de jeux et parcours santé. Finalisation de l'étude et mise en œuvre de la réalisation d'une nouvelle salle de sports à Tintigny. Mise en œuvre du projet de plan d'eau favorisant la biodiversité à Poncelle. Réalisation de l'aire multisport aux abords de l'école de Rossignol. Etude et finalisation d'une chaufferie collective à Tintigny en vue de l'alimentation de la maison des médecins, du poste médical de garde, des salles de sports actuelle et future et de l'école de Tintigny. Mise en œuvre d'une régie communale autonome. Participation à la réalisation de la chaufferie collective à Rossignol afin d'assurer l'alimentation du château, de la conciergerie, de la maison d'accueil communautaire, de l'espace de coworking, du centre culturel, de la bibliothèque et de la ludothèque. Réalisation du musée et d'un accueil étendu au niveau touristique. Réalisation d'espaces de parking le long du mur d'enceinte du château. Réalisation des travaux de restauration de l'Eglise de Tintigny et réflexion sur les réaffectations d'autres bâtiments du culte. Réalisation de la maison de village de Tintigny et réaffectation du cercle St-Joseph. Rénovation de la route du Ménil et des accès au camping du Chênefleur et à la brasserie Millevertus. Entretien de différentes voiries et rénovation de la traversée du village d'Ansart. Remise en œuvre du captage d'Habchimont et liaisonnement avec le réservoir TP dans le lotissement de Bellefontaine puis bouclage avec le château d'eau de St-Vincent. Mise en œuvre de l'espace logement sur le plateau du Château d'eau à St-Vincent, ainsi que de places à bâtir à Ansart. Accompagnement de la mise en œuvre de la dernière phase du lotissement de la SWL au Gros terme dont la finalisation du dossier est en cours. Poursuite du déploiement du réseau internet et fibre optique en partenariat avec les opérateurs. Accompagnement de la mise en œuvre de la zone humide de Breuvanne. Rénovation du bâtiment de l'ancienne école de Rossignol. Achèvement des travaux au local de l'Ansartoise et mise en œuvre de l'accueil camps. Entretien annuel du réseau d'égouttage dans le cadre de la convention avec l'AIVE. Poursuite de la mise en œuvre de nos projets leader, parc naturel de Gaume et coopération au développement dont nous avons réussi les renouvellements financiers pour 5 ans ou 10 ans.

Bref vous le voyez, le menu est copieux et réclame la mobilisation de tous. A cet égard, le renouvellement d'une partie de notre personnel par succession naturelle, a apporté une nouvelle force de travail dans nos équipes ; la synergie grandissante avec le CPAS, le renforcement de nos partenariats tous azimuts, tant avec les opérateurs publics que les opérateurs associatifs ou privés, notre position de leader dans certaines thématiques, concourent à nous donner confiance dans l'avenir, surtout quand les hypothèques et contraintes actuelles seront levées. Depuis trente années que le groupe majoritaire préside aux destinées de notre commune, tous les défis successifs ont été relevés, tous les aménagements promis ont été menés à bien quand ils ont été validés par les pouvoirs subsidiants lorsque nécessaires. Nos réalisations ont largement dépassé les

objectifs par la saisie de toutes les opportunités ou par la compréhension de nouveaux défis ou besoins. L'arrivée de nouvelles recrues autour de la table du conseil et son rajeunissement partiel sont un gage de pérennité pour le bien de la population. Notre mandat est clair : poursuivre le développement et l'aménagement de notre territoire sans laisser personne de côté. Telle est bien notre intention et personne ne pourra nous faire dévier de l'accomplissement de notre devoir dans le respect absolu de l'intérêt général, en visant toujours plus et toujours mieux.
Voici tracée la note globale qui sera déclinée dans le cadre du plan stratégique transversal que nous présenterons dans les prochains mois.

2. PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR ANTHONY LOUETTE, PRESIDENT DU CPAS, EN QUALITE DE MEMBRE DU COLLEGE COMMUNAL

Vu le pacte de majorité, approuvé par le conseil communal le 3 décembre 2018;

Considérant que le Bourgmestre et les Echevins ont été installés dans leurs nouvelles fonctions et ont prêté serment le 3 décembre 2018;

Attendu que Monsieur Anthony LOUETTE a été installé dans ses fonctions de président du centre d'action sociale lors de la réunion du conseil du CAS du 7 janvier 2019

Considérant que Monsieur LOUETTE ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus par les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou par d'autres dispositions légales;

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'il prête le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale;

Le Conseil Communal,
À l'unanimité, DECIDE d'inviter Monsieur Anthony LOUETTE à prêter le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation: *«Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge»* entre les mains de Monsieur Benoît PIEDBOEUF, Bourgmestre,

Monsieur LOUETTE ayant prêté le serment requis est déclaré installé dans ses fonctions de membre du collège communal

3. ENSEIGNEMENT - ARRET DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR TEMPORAIRE A L'ECOLE DE BELLEFONTAINE

Vu le décret du 6 juin 1994, fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Vu le décret du 7 février 2007, fixant le statut des directeurs, et la circulaire n° 2098 du 5 novembre 2007, concernant l'appel aux candidats ;

Attendu que Madame Christine JORIS, directrice de l'école de Bellefontaine au 1er mars 2019, a été mise en disponibilité pour mission spéciale pour une durée d'un an ;

Attendu que l'emploi de directeur est dès lors vacant, et qu'il convient de procéder à un appel aux candidats en vue de la désignation d'un nouveau directeur temporaire ;

Vu le projet d'appel aux candidats ;

Le Conseil Communal,
À l'unanimité, DECIDE
D'arrêter ainsi qu'il suit les conditions de recrutement d'un directeur temporaire pour l'école de Bellefontaine :

CONDITIONS LEGALES D'ACCES A LA FONCTION

Palier 1

- Etre titulaire (temporaire et/ou définitif) depuis 7 ans dans l'enseignement fondamental d'une des fonctions de recrutement, de sélection, de promotion dans la catégorie en cause
- Etre titulaire à titre définitif pour une demi-charge au moins dans l'enseignement fondamental
- Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur
- Etre porteur du titre de capacité
- Avoir réussi au moins 3 modules de formation
- Avoir posé sa candidature

Palier 2

a) soit remplir toutes les conditions visées au cadre 2 de l'appel aux candidats à l'exception des deux dernières (avoir répondu à l'appel aux candidats et être titulaire de trois attestations de réussite) ;
b) soit remplir toutes les conditions visées au cadre 2 de l'appel aux candidats au sein de l'enseignement subventionné, à l'exception de l'avant-dernière (avoir répondu à l'appel aux candidats).

Le profil recherché

Le candidat/la candidate à la fonction de directeur/la directrice pourra justifier des compétences et qualités reprises ci-dessous.

- Aptitude à penser, proposer et porter avec toute la communauté éducative, le plan de pilotage de l'école
- Leadership et capacité de fédérer l'ensemble du personnel et de la communauté éducative autour du plan de pilotage
  - Esprit d'écoute, d'ouverture et de coopération
  - Esprit de décision, d'arbitrage et de mise en pratiques des décisions prises
  - Esprit constructif et dynamique, fédérateur et rassembleur
  - Adepte d'un leadership distribué et participatif qui implique les enseignants, stimule, valorise, accompagne et les rend acteurs de projets collectifs
- Aptitude à assumer la gestion administrative et matérielle et la gestion des ressources humaines
  - Organisation, gestion, délégation et coordination de tâches multiples et complexes
  - Compréhension du cadre législatif organisant l'école
  - Maîtrise suffisante de l'outil informatique et des outils de communication moderne
  - Expression et communication aisées tant oralement que par écrit
- Curiosité intellectuelle, créativité, volonté de se former
- Capacité à évaluer son action, en rendre compte et s'adapter
- Homme/femme de relation et de communication qui organise le dialogue, la concertation et la négociation, qui communique clairement avec tous les partenaires internes et externes à l'établissement, et qui puisse gérer les conflits avec discernement, notamment par la médiation
- Envie de développer une collaboration efficace avec les familles et les services d'aide aux familles en difficulté
- Une expérience utile dans une direction d'école ou dans un pilotage d'équipe pluridisciplinaire est un atout
- Une bonne connaissance des enjeux régionaux en termes d'éducation d'un public multiculturel

La possession du permis de conduire est souhaitée

Après vérification de la recevabilité des candidatures par le Collège communal, une épreuve orale sous la forme d'un entretien sera organisée.
Le jury sera composé de membres du Conseil communal, d'un inspecteur de l'enseignement fondamental et d'un directeur d'un établissement scolaire. Une grille d'évaluation des différents critères en relation avec la fonction sera établie afin d'effectuer une cotation objective des candidat(e)s.

4. ENSEIGNEMENT - ARRET DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DEFINTITIF A L'ECOLE DE TINTIGNY

Vu le décret du 6 juin 1994, fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Vu le décret du 7 février 2007, fixant le statut des directeurs, et la circulaire n° 2098 du 5 novembre 2007, concernant l'appel aux candidats ;

Attendu que l'emploi de directeur de l'école de Tintigny est vacant au 1er mars 2019, et qu'il convient de procéder à un appel aux candidats en vue de la désignation d'un nouveau directeur définitif ;

Vu le projet d'appel aux candidats ;

Le Conseil Communal,
À l'unanimité, DECIDE D'arrêter ainsi qu'il suit les conditions de recrutement d'un directeur temporaire pour l'école deTintigny :

CONDITIONS LEGALES D'ACCES A LA FONCTION

Palier 1

- Etre titulaire (temporaire et/ou définitif) depuis 7 ans dans l'enseignement fondamental d'une des fonctions de recrutement, de sélection, de promotion dans la catégorie en cause
- Etre titulaire à titre définitif pour une demi-charge au moins dans l'enseignement fondamental
- Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur
- Etre porteur du titre de capacité

- Avoir réussi au moins 3 modules de formation
- Avoir posé sa candidature

Le profil recherché

Le candidat/la candidate à la fonction de directeur/la directrice pourra justifier des compétences et qualités reprises ci-dessous.

- Aptitude à penser, proposer et porter avec toute la communauté éducative, le plan de pilotage de l'école
- Leadership et capacité de fédérer l'ensemble du personnel et de la communauté éducative autour du plan de pilotage
  - Esprit d'écoute, d'ouverture et de coopération
  - Esprit de décision, d'arbitrage et de mise en pratiques des décisions prises
  - Esprit constructif et dynamique, fédérateur et rassembleur
  - Adepte d'un leadership distribué et participatif qui implique les enseignants, stimule, valorise, accompagne et les rend acteurs de projets collectifs
- Aptitude à assumer la gestion administrative et matérielle et la gestion des ressources humaines
  - Organisation, gestion, délégation et coordination de tâches multiples et complexes
  - Compréhension du cadre législatif organisant l'école
  - Maîtrise suffisante de l'outil informatique et des outils de communication moderne
  - Expression et communication aisées tant oralement que par écrit
- Curiosité intellectuelle, créativité, volonté de se former
- Capacité à évaluer son action, en rendre compte et s'adapter
- Homme/femme de relation et de communication qui organise le dialogue, la concertation et la négociation, qui communique clairement avec tous les partenaires internes et externes à l'établissement, et qui puisse gérer les conflits avec discernement, notamment par la médiation
- Envie de développer une collaboration efficace avec les familles et les services d'aide aux familles en difficulté
- Une expérience utile dans une direction d'école ou dans un pilotage d'équipe pluridisciplinaire est un atout
- Une bonne connaissance des enjeux régionaux en termes d'éducation d'un public multiculturel

La possession du permis de conduire est souhaitée

Après vérification de la recevabilité des candidatures par le Collège communal, une épreuve orale sous la forme d'un entretien sera organisée.
Le jury sera composé de membres du Conseil communal, d'un inspecteur de l'enseignement fondamental et d'un directeur d'un établissement scolaire. Une grille d'évaluation des différents critères en relation avec la fonction sera établie afin d'effectuer une cotation objective des candidat(e)s.

5. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AUPRÈS DES INTERCOMMUNALES, ASBL ET ASSOCIATIONS DIVERSES

Attendu que le conseil communal a été renouvelé suite aux élections du 14 octobre 2018, et que les conseillers ont été installés le 3 décembre 2018;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les représentants communaux au sein des différentes intercommunales, asoociations et asbl auxquelles notre commune est affiliée;

Vu le code de la démocratie et de la décentralisation;

Le Conseil Communal,
À l'unanimité, DECIDE de désigner les représentants de notre commune au sein des diverses associations et intercommunales ainsi qu'il suit:

Intercommunales

AIVE	Piedboeuf	Michel	lequeux	Flamion	Denis
AIVE propreté et valorisation	Piedboeuf	Michel	lequeux	Flamion	Denis
IDELUX FINANCES 0205 797 475	Piedboeuf	Destrée	michel	Flamion	Denis
IDELUX PROJET PUBLICS 0832 382 635	Piedboeuf	Destrée	michel	Flamion	Denis
IDELUX 0205 797 475	Piedboeuf	Destrée	michel	Flamion	Denis
ORES 0897 436 971	Maurice	Stiernon	Piedboeuf	Flamion	Maréchal

SOFILUX **AG 0257 857 969** **CA 0257 857 969**	Stiernon	Lequeux	Piedboeuf	Flamion	Maréchal
VIVALIA **0507 640 293**	Piedboeuf	Michel	Maurice	Orban Martine	Mathieu

CENTRE D'ENFOUISS. TECHN IDELUX	Michel
DEPT CARTOGRAPHIE AIVE	Destree

Autres associations

Agence de Développement Local **0837 036 163**	Destrée	Stiernon	Mathieur			
A.L.E. **0455 584 452**	Michel	Baudlet	Destrée	Louette	Orban M.	**Orban**
PNG – Commission gestion	Piedboeuf	Mathieu				
PNG – Association projet	Piedboeuf	Mathieu				
ASBL HAUT DU TILLEUL **0840 967 036**	Baudlet	Lequeux	Orban P.			
ASBL LOGESUD	Louette	Piedboeuf	Denis			
ASBL Y.S.A. (Frécinaux) **0881 828 285**	Louette					
CCRT **0441 642 384**	Piedboeuf	Boelen	Mathieu	Denis		
COHESION SOCIALE	Louette	Maréchal				
COMMISSION COMMUNALE D'ACCUEIL	Baudlet	Boelen	Destree	Mathieu		
CONTRAT RIVIERE SEMOIS **0817 847 382**	Labranche	Maurice				
COPALOC	Michel	Lequeux	Baudlet	Maurice	Orban M.	Mathieu
MAISON DU TOURISME DE GAUME **0472 949 036**	Destree					
MUSEE GAUMAIS **0410 315 839**	Reuter Adèle					
SAARLORLUX	Boelen					
MAISON VIRTONNAISE **0404 387 654**	Louette	Maurice	Denis			
TERRIENNE DU LUXEMBOURG **0862 775 210**	Louette	Lequeux	Denis			
S.C. GAUME ENERGIE **0554 987 478**	Destree					

SYNDICAT D'INITIATIVES 0414 016 784	Destree
Médecins de village 0675 998 245	Michel

6. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT CRAC POUR PALLIER AUX MANQUES DE RECETTES DE VENTE DE BOIS POUR L'EXERCICE 2018

Vu la délibération du Conseil communal en date du 19 décembre 2018, décidant du principe de solliciter une aide de la Région Wallonne, via un emprunt CRAC, en vue de pallier au manque de recettes de vente de bois enregistré en 2018 suite à la peste porcine;

Attendu en effet que la vente de bois de Virton, prévue au mois d'octobre 2018, a été annulée;

Vu le courrier du Gouvernement Wallon, nous informant de l'octroi à notre commune d'un emprunt CRAC d'un montant de 250.000 €uros pour l'exercice 2018;

Vu le projet de convention concernant ce crédit, qui nous a été transmis par le CRAC en date du 17 décembre 2018;

Le Conseil Communal,
À l'unanimité, DECIDE de souscrire un emprunt CRAC de 250.000 euros, destiné à couvrir le déficit de recette des ventes de bois enregistré en 2018, et
de ratifier la convention particulière de mise à disposition de cette somme aux conditions principales suivantes:

- montant: 250.000 €uros
- remboursable en 5 tranches annuelles de 50.000 €uros
- prêt sans intérêts
- remboursement anticipé possible sans indemnité de réemploi

7. SECOND PILIER DE PENSION - ETUDE - APPROBATION DES CONDITIONS

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la valeur estimée HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) et l'article 57 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2019-446 relatif au marché “Second pilier de pension - Etude” établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 2.500,00 € hors TVA ou 3.025,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de conclure le marché par facture acceptée (marchés publics de faible montant) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 13120/113-48 ;

Considérant que l'avis de légalité du directeur financier n'est pas obligatoire, qu'il n'y a pas eu de demande spontanée et qu'aucun avis n'a été donné d'initiative par le directeur financier ;

Le Conseil Communal,
DECIDE

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2019-446 et le montant estimé du marché “Second pilier de pension - Etude”, établis par le Service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.500,00 € hors TVA ou 3.025,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 13120/113-48.

8. RATIFICATION DE LA FACTURE D'ACHAT D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR POUR L'ÉCOLE DE BELLEFONTAINE

Vu la facture établie par la société MultiMat, 7 rue de la Station à Tintigny, concernant l'achat d'un déshumidificateur pour l'école maternelle de Bellefontaine;

Attendu que cet appareil est placé en location dans l'école de Bellefontaine depuis quelques mois et qu'il serait plus avantageux pour notre commune de l'acquérir;

Vu l'offre de la société MultiMat pour l'achat de cet appareil en occasion;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) et l'article 57 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Le Conseil Communal,
Par 9 voix pour (BAUDLET Cédric, BOELEN Yannick, DESTREE Benjamin, FLAMION José, LEQUEUX Guy, LOUETTE Anthony, MAURICE Jean, MICHEL Isabelle, PIEDBOEUF Benoît) , 5 voix contre (DENIS Timothé, MARECHAL François, MATHIEU Christelle, ORBAN Martine, ORBAN Patrice) et 0 abstention(s), APPROUVE la facture de la société MultiMat, d'un montant de 2.044,90 € TVAC pour l'achat d'un déshumidificateur d'occasion

9. FAÇADE ÉGLISE DE BELLEFONTAINE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) et l'article 57 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° 2018-430 relatif au marché “Eglise de Bellefontaine : nettoyage de la façade et murs d'enceinte et de soutènement côté route” établi par le Service Technique communal ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 31.900,00 € hors TVA ou 38.599,00 €, 21% TVA comprise (6.699,00 € TVA co-contractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 7902/724-60 du budget extraordinaire 2019 ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 15 janvier 2019, un avis de légalité favorable a été accordé par le directeur financier le 25 janvier 2019 ;

Considérant que le directeur financier avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité et que cet avis devait être remis en conséquence pour le 28 janvier 2019 ;

Madame MATHIEU et Monsieur MARECHAL s'interrogent sur l'opportunité de réaliser ces travaux dans l'immédiat, compte

tenu de la conjoncture actuelle résultant de la problématique de la peste porcine;

Monsieur PIEDBOEUF précise que le seul problème résultant de la PPA est un problème de trésorerie, et que les recettes des ventes de bois sont simplement différées
Le Conseil Communal,
DECIDE

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2018-430 et le montant estimé du marché "Eglise de Bellefontaine : nettoyage de la façade et murs d'enceinte et de soutènement côté route", établis par le Service Technique communal. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 31.900,00 € hors TVA ou 38.599,00 €, 21% TVA comprise (6.699,00 € TVA co-contractant).

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au 7902/724-60 du budget extraordinaire 2019

10. TRAVAUX D'ISOLATION AU CHATEAU DE ROSSIGNOL - PRISE EN CHARGE DE LA QUOTE PART COMMUNALE

Attendu que le Parc Naturel de Gaume réalise des travaux d'isolation au château de rossignol;

Attendu que ces travaux concernent notamment le remplacement de tous les chassis;

Attendu qu'il convient que la commune prenne en charge la partie de ces travaux concernant la conciergerie, occupée par les Jeunesses Musicales;

Vu la déclaration de créance établie par le Parc Naturel de Gaume, et relative à la quote part de la commune dans ces frais de rénovation (étude et travaux);

Attendu que les frais repris à cette déclaration de créance concernent
- les frais d'étude, d'un montant total de 10.093,11 €uros tvac
- une partie des travaux, sur base des 5 premiers états d'avancement, s'élevant à 148.075,31 € tvac

Attendu qu'un montant de 50.000 euros a été prévu au budget extraordinaire de la commune pour financer ces travaux - article 124/724-60 20180029;

Le Conseil Communal,
À l'unanimité, APPROUVE la déclaration de créance telle qu'établie par le Parc Naturel de Gaume, au montant de 16.299,93 €uros, à titre de quote part de la commune dans les frais d'isolation des locaux de la Conciergerie, occupés par les Jeunesses musicales

11. RATIFICATION DES ORDONNANCES DE POLICE

Le Conseil communal,
À l'unanimité, RATIFIE
Les ordonnances de police suivantes ;

- Autorise le placement de signalisation de chantier accordée à l'entreprise DEVRESSE à 5555 GRAIDE STATION, pour la réalisation de travaux de pose de câbles pour le compte de PROXIMUS, rue du Ménil 64 à 6730 TINTIGNY, du 22 janvier 2019 jusqu'à la fin des travaux.

- Autorise le placement de signalisation de chantier accordée à l'entreprise DEVRESSE à 5555 GRAIDE STATION, pour la réalisation de travaux de pose de câbles pour le compte de ORES et VOO, rue Saint-Hubert à 6730 Lahage, du 21 janvier 2019 jusqu'à la fin des travaux.

INTERVENTIONS

Monsieur Patrice ORBAN présente les souhaits de l'asbl quant à l'avenir de la salle de sports de Saint Vincent : démolition de la salle existante, achat de l'immeuble voisin (terrain pour agrandissement de la salle et parking, immeuble pour extension de l'école et appartements)
Monsieur PIEDBOEUF précise que le projet d'extension de la salle a été refusé par Infrasport, raison pour laquelle il n'a pas été poursuivi. Il précise également que, comme annoncé dans la note de politique générale, les infrastructures continueront à être développée, mais de manière structurée sur tout le territoire communal. Le développement des voies lentes se fait également dans cette perspective.

Monsieur Timothé DENIS demande la création de commissions au sein du conseil.
Monsieur PIEDBOEUF répond que la création des commissions est prévue dans le règlement d'ordre intérieur qui sera arrêté lors d'une prochaine séance de conseil.

Madame Martine ORBAN demande qu'un passage piétons soit aménagé à la place des coloniaux à Rossignol.
Monsieur PIEDBOEUF répond que le SPW n'est pas favorable à un tel aménagement compte tenu de la configuration des lieux

Monsieur François MARECHAL s'étonne de l'envoi par les écoles de publicité pour les stages organisés par le centre sportif de Jamoigne, stages qui feraient concurrence à nos stages d'accueil extrascolaire. Cet envoi a été fait via connecto, plateforme de communication réservée aux écoles.
Monsieur PIEDBOEUF fait savoir qu'une communication sera faite aux directeurs d'écoles.

Monsieur José FLAMION interpelle au sujet de la réception définitive des travaux de réfection du quartier du gros terme à Tintigny, quant à la tenue du tarmac, de l'état des bétons, etc…
Monsieur PIEDBOEUF répond que la réception provisoire de ces travaux a été accordée en 2011. Les remarques devaient être faites avant le délai d'une année suivant la réception provisoire. L'entrepreneur ne peut être incriminé sept ans plus tard.

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
Martine SIMON

Le Bourgmestre,
Benoît PIEDBOEUF